

Mémoire des Amis du Quai de l'Horloge

sur le

Projet de Plan d'urbanisme et de mobilité 2050

Office de consultation publique de Montréal

20 septembre 2024

Jacynthe Tremblay

Linda Collette

Jean-Pierre Des Rosiers

Mémoire des Amis du Quai de l'Horloge

Projet de Plan d'urbanisme et de mobilité 2050

Table des matières

1. Introduction	3
2. Commentaires généraux	4
3. Vision de l'AQH pour le Vieux-Montréal	6
4. Principaux enjeux	6
5. Mise en œuvre	15
6. Conclusion	16

1. INTRODUCTION

Le plan d'urbanisme et de mobilité (PUM) donnera la direction que veut prendre la Ville pour les 25 prochaines années et établira les règles pour le développement du territoire et la protection de l'environnement. Il s'agit d'un projet ambitieux comprenant 10 orientations pour notamment une planification urbaine permettant une transition socio-écologique; ces orientations guideront la prise d'actions collectives à venir et la mise en œuvre de ces actions nécessitera la participation de tous incluant les citoyens.

Le Vieux-Montréal est un des sites emblématiques identifiés dans le PUM et mérite une attention particulière. Les gens qui y habitent ont un fort sentiment d'appartenance au lieu et devront être mis à contribution dans la mise en œuvre du PUM.

Les Amis du Quai de l'Horloge (AQH) est un regroupement de citoyens qui ont à cœur la protection et la mise en valeur du secteur du Quai de l'Horloge (SQH) et qui va au-delà des résidents de la rue de la Commune est^{1,2}. Le secteur du Quai de l'Horloge est situé dans la portion est du Vieux-Montréal.

Après une appréciation générale du PUM avec des commentaires généraux le présent mémoire présente une vision pour le Vieux-Montréal et se concentre sur certains enjeux d'importance pour les résidents du SQH du Vieux-Montréal en lien avec les orientations du PUM, qui sont également pertinentes pour l'ensemble du site emblématique du Vieux-Montréal. Le mémoire présente certaines propositions et recommandations de mise en œuvre tout au long du document pour assurer une qualité de vie du milieu dans ce secteur et pour renforcer sa relation avec le fleuve Saint-Laurent, un fondement de l'identité montréalaise (chp.3.3.1 p22). De plus, puisque le Vieux-Montréal est inclus dans le Centre-Ville (un autre territoire emblématique faisant l'objet du chapitre 3.4), les objectifs pour le Centre-Ville peuvent être incompatibles et affecter la qualité de vie des résidents

¹ <https://memento.heritagemontreal.org/site/quai-de-lhorloge/>

² <https://indd.adobe.com/view/d7f4b1be-359a-4873-bc4c-dc3e8f87f447> pages 24-28

(e.g. politique de vitalité nocturne qui ne doit pas s'appliquer dans le Vieux-Montréal). Finalement la mise en œuvre du PUM nécessitera notamment un arrimage entre les différentes juridictions et territoires et nécessitera une gouvernance appropriée.

2. COMMENTAIRES GÉNÉRAUX

Outre les 10 orientations du PUM qui s'appliquent à l'ensemble du territoire le Vieux-Montréal, site patrimonial de Montréal, fait l'objet d'une section spécifique du chapitre sur les territoires emblématiques. Ainsi le chapitre 3.3 présente de façon assez juste les enjeux d'aménagement et de mobilité de même que les objectifs pour territoire et la gouvernance du Vieux-Montréal avec son comité de concertation. Toutefois, la section du présent document intitulé principaux enjeux reviendra sur certains enjeux jugés plus importants nécessitant un ajustement et une bonification avec des observations et recommandations, car il ne faut pas oublier que le Vieux-Montréal est un territoire habité par des résidents qui ont à cœur la mise en valeur du patrimoine et la qualité de vie du secteur.

Site emblématique Vieux-Montréal inclus dans le site emblématique centre-ville?

De plus comme le Vieux-Montréal est aussi inclus dans un autre site emblématique, celui du centre-ville, certaines recommandations ont pour objectif de clarifier les dispositions pour le Vieux-Montréal voire de reconsidérer certains objectifs ciblant le centre-ville qui, selon nous, ne devraient pas s'appliquer au Vieux-Montréal et au secteur du Quai de l'Horloge (e.g. politique de vie économique nocturne). Autre exemple, le Vieux-Montréal fait l'objet d'un régime particulier, notamment par le biais de plans de protection et de mise en valeur, et bénéficie de connaissances approfondies sur ses composantes patrimoniales, qui doivent être prises en compte et privilégiées. Il est questionnable que l'objectif de renforcement de l'attraction du centre-ville sur le plan économique et culturel soit compatible avec la réalité du Vieux-Montréal. Ainsi, la vitalité du Vieux-Montréal se mesure-t-elle de la même façon que la vitalité du Centre-Ville (Chapitre 3 p.34 et chapitre 7 p 72)? Il faudra revoir et préciser si, et

comment, les objectifs, cibles, documents complémentaires du centre-ville s'appliquent au site emblématique du Vieux-Montréal. En somme, comment concilier ce qui est propre au site emblématique du Vieux-Montréal dans le site emblématique centre-ville? Devrait-on exclure le Vieux-Montréal du centre-ville? Nous répondons positivement pour ne pas favoriser une gestion par exception qui pourrait s'avérer fastidieuse et complexe.

Nuisances sonores et lumineuses

Par ailleurs, compte tenu de leurs impacts sur qualité de vie des résidents d'un quartier et d'enjeux de santé publique, il est malheureux que les nuisances sonores et lumineuses ne fassent pas partie de dispositions et d'orientations spécifiques afin d'aider les arrondissements sur ces aspects importants de qualité de vie et de co-habitation. Montréal travaille sur ces enjeux mais beaucoup reste à faire.

Recommandations:

- Exclure le site emblématique du Vieux-Montréal du site emblématique centre-ville.
- Préciser la portée de la désignation de territoire emblématique pour le Vieux Montréal en matière de préservation de ses caractéristiques.
- Définir des principes et instituer des mécanismes visant à préserver les attributs du territoire emblématique du Vieux-Montréal.
- L'exposition aux risques environnementaux comme la pollution sonore et la pollution lumineuse soit explicitement prise en compte dans la mise en œuvre du PUM et que les PLUM tiennent compte de ces enjeux, au-delà du CD 12.
- Des cibles de réduction de ces sources de pollution devraient être établies et un suivi régulier effectué lors de la révision du PUM et des PLUM.
- De plus des mécanismes doivent être développés et mis en place pour évaluer ces nuisances de manière rigoureuse (approche, réglementation, etc.)

3. VISION DE L'AQH POUR LE VIEUX-MONTRÉAL

Les AQH proposent leur vision du Vieux-Montréal et ce mémoire la reflète.

En 2050 le Vieux-Montréal est un quartier emblématique de Montréal agréable pour les résidents avec une gouvernance qui lui est propre.

C'est un milieu de vie complet³ et de qualité, sain⁴, sécuritaire, résilient, intergénérationnel et inclusif avec une identité territoriale et patrimoniale mise en valeur où les résidents sont au cœur des préoccupations d'aménagement et de développement en respect avec les caractéristiques propres du quartier.

4. PRINCIPAUX ENJEUX

Les Amis du Quai de l'Horloge (AQH) ont pour noyau principal des résidents du secteur défini par les rues Bonsecours, de la Commune Est, Atateken et Saint-Antoine Est, donc en grande partie à l'extrémité Est du territoire emblématique du site patrimonial de Montréal.

Ceux-ci amènent une connaissance vécue des risques, menaces et opportunités du secteur. On ne calcule plus le nombre de capitales dont le cœur est dénaturé quand elles se vident de leurs résidents. Pour garder cette force de vitalité et d'authenticité d'un quartier il faut en assurer l'habitabilité au sens large du terme. Cet enjeu en soi aurait mérité un objectif qui lui soit dédié et qui identifie nommément les besoins des résidents, dont certains sont couverts par la bande et bien discrètement.

Quels sont les enjeux critiques sous l'angle résidentiel mais pas que, sachant que ce qui est bon pour les résidents est bon aussi pour les

³ Avec notamment des commerces et services de proximité

⁴ Avec une réduction des îlots de chaleur, du verdissement et des normes de pollutions atmosphérique, sonore et lumineuse et de gestion des matières résiduelles adéquates et respectées

touristes ainsi que les commerçants, particulièrement en basse saison. Les résidents qui par définition habitent et façonnent le territoire.

Cohabitation et affectation au sol

Le secteur du Quai de l'Horloge (SQH) a la particularité d'avoir une grande proportion de résidents qui apportent une stabilité économique qui s'avère un atout pour la vitalité et la survie économique de tout le territoire patrimonial.

On y trouve aussi des gens d'affaire avec Place Gare Viger, des gens vulnérables avec l'Accueil Bonneau et évidemment de nombreux visiteurs avec le Vieux-Port et les commerces de la partie historique, ce qui contribue à la diversité culturelle et sociale du territoire.

Mis à part le presque désert alimentaire, il y a plutôt besoin d'éviter l'ajout d'activités commerciales ou récréatives sur la rue de la Commune Est. Le prolongement d'un corridor commercial/artère commerciale sur de la Commune Est ne ferait qu'empirer les multiples nuisances déjà bien présentes dans le secteur (référence chapitre 5, p.11-15 et ch. 6 p.25), d'où l'importance de préserver le caractère résidentiel du secteur à l'est de Berri.

Recommandations :

- Pensons à un corridor vert au lieu de corridor commercial/artère commerciale pour ce segment de la Commune Est (et ce jusque dans l'est de la Ville).
- Conséquemment l'affectation au sol du SQH devrait restée résidentielle au lieu de devenir mixte, avec intensification douce tel que mentionné dans le PUM.
- L'affectation au sol du Quai de l'Horloge, en collaboration avec les autorités du Vieux-Port, devrait passer de zone récréative à Parc ; considérant que tout le reste du Vieux-Port est déjà bien pourvu d'aménagements récréotouristiques à but lucratif.
- Donc une affirmation assumée de la vocation résidentielle de cette petite portion du site patrimonial (et non mixte tel que proposée).

Interface avec le secteur des Faubourgs

Le quartier des Faubourgs, limitrophe au secteur du Quai de l'Horloge (SQH), est promis à de grandes transformations, tel que détaillé dans le Plan particulier d'urbanisme (PPU) qui lui est dédié. Une transition harmonieuse entre les deux quartiers doit être planifiée et orchestrée, que ce soit par la modération de l'intensification (notamment la hauteur des édifices) que par la continuité et la fluidité des axes de circulation et la préservation des vues. Pourquoi ne pas considérer le secteur de Faubourgs comme territoire emblématique du Vieux-Montréal ?

Recommandations :

- Plus spécifiquement la promenade riveraine projetée devrait se rendre à la rue de la Commune Est, intersection Atateken, jusque dans l'Ouest en passant par le Belvédère du Chemin-Qui-Marche et en faisant un crochet au Vieux-Port.
- Quant à l'intensification il y aurait lieu de prévoir une section modérée pour faire le passage graduel de la zone douce du SQH à la zone forte dans le Quartier des Faubourgs (notamment le DC 11.3.1). Y aurait-il lieu de profiter de cette opportunité pour revoir les hauteurs dans le PPU des Faubourgs, pour privilégier une intensification moyenne avec limitation des hauteurs ?
- Il y aurait possiblement lieu de revoir le périmètre de 100 mètres proposé autour du site patrimonial qu'est le Vieux-Montréal (chapitre 6, p. 53)

Quartier 15 minutes

En l'état actuel, le secteur du Quai de l'Horloge (SQH) est plus un environnement de l'ordre de 20-30 minutes de marche que de 15. C'est possible mais difficile pour les personnes âgées ou à mobilité réduite ou avec des tout-petits.

La majorité de ceux qui y habitent l'ont choisi soit pour la proximité du lieu de travail ou du Centre-ville, l'accès au métro, l'offre socio-culturelle, le

décor et l'ambiance des édifices patrimoniaux ainsi que la proximité du fleuve. Ils sont déjà acquis en partie au concept du déplacement actif et le seraient davantage avec plus de ressources pour les besoins du quotidien.

Il faudra augmenter l'offre de service de proximité notamment pour les produits de première nécessité en alimentation, pharmacie, etc. A cet effet, une belle opportunité a été manquée avec la construction de la Place Gare Viger. La vigilance sera de mise lors de l'approbation du projet qui sera juste à l'Est (intersection Saint-Antoine/St-Hubert), ainsi que des constructions limitrophes au secteur notamment dans le quartier des Faubourgs. Ceci sans toutefois hypothéquer la rue de la Commune Est dont le potentiel de zone verte, de zone apaisée ou zone tampon entre l'environnement construit et le fleuve doit être préservé.

On voit de plus en plus dans le SQH, des couples avec jeunes enfants qui malheureusement déménagent quand les enfants grandissent, faute d'école à proximité. Là encore il y a possibilité d'optimiser la mixité intergénérationnelle, en coordonnant avec le développement à venir du secteur Molson.

Recommandations :

- S'assurer que l'approbation des projets de construction dans le SQH et dans le secteur des Faubourgs prennent en compte l'offre de services et commerces de proximité pour permettre au secteur un mixité intergénérationnel et sociale, ce qui contribuera à la réalisation de l'orientation 2 dans le SQH du Vieux-Montréal.

Verdissement et vues sur le fleuve

Comme dans bien des quartiers, le SQH doit accroître le verdissement et la canopée (cf. chapitre 5 p22 et 23). Une contrainte s'ajoute toutefois dans le cas de la rue de la Commune Est, où les vues sur fleuve sont à protéger à partir de nombreux points de vue :

- Le long des deux côtés de la rue,
- Particulièrement au Belvédère du Chemin-Qui-Marche et le trottoir aménagé jusqu'à la rue Berri avec un garde-corps comme une

rambarde de bateau, pour offrir une vue exceptionnelle sur le Quai de l'Horloge, le fleuve, la Parc Jean-Drapeau, les ponts Jacques-Cartier, de la Concorde et Samuel -de- Champlain,

- Dans l'axe des rues transversales,

Ce sera un compromis à faire pour la canopée, mais le potentiel est immense pour les autres sources de verdissement.

Une attention devra également être apportée à ne pas interférer avec la lisibilité du patrimoine tel que la porte Québec sur la rue Berri ou bien des installations comme le viaduc Notre-Dame. Au contraire ces éléments urbains d'époques différentes ont un fort potentiel de mise en valeur. Il manque cruellement de parcs, d'îlots de fraîcheur, d'espace jeu pour les enfants.

Recommandation :

- Concernant l'atteinte des cibles de verdissement, considérer le Quai de l'Horloge au Vieux-Port de Montréal jouxtant une marina et une plage comme une opportunité rare d'aménager un parc d'envergure sur le territoire patrimonial et de protéger les vues sur le fleuve. Ce parc contribuerait également à la mise en œuvre d'objectifs pour le territoire emblématique pour l'archipel et ses cours d'eau.

Pollution et nuisances

La qualité de vie d'un secteur ou d'un quartier comme le SQH est influencée par multiples sources de nuisances et pollution :

- Pollution de l'air et sonore causée par les trains,
- Pollution sonore et lumineuse générée par les événements festifs de tout acabit,
- Pollution lumineuse en provenance de l'éclairage de certains immeubles ou installations récréotouristiques

Aussi le PUM devrait intégrer ces préoccupations et les préoccupations liées à la gestion des matières résiduelles, facilitant ainsi la mise en place de mesures pour les réduire, et à ne considérer que la modification ou l'ajout d'aménagements qui vont améliorer la qualité de vie d'un secteur.

La ville de Montréal fournit des efforts en ce sens mais est aussi en retard par rapport à d'autres villes. Le DC 12 n'est pas suffisant à cet égard.

Recommandations :

- Établir et intégrer des normes pour contrer la pollution lumineuse et la pollution sonore au niveau dans le PUM dans son ensemble (consultation au niveau municipal, ou d'arrondissement)
- Faciliter la mise en œuvre de ces normes au niveau des arrondissements et particulièrement du site emblématique du Vieux-Montréal (directives, comité bruit, sensibilisation, formation, etc.)
- Encourager la conformité de ces normes par les partenaires d'autres niveaux d'instances gouvernementales
- Revoir le DC 12 pour tenir compte des préoccupations ci-haut.

Mobilité durable : transport collectif autre qu'un tramway

Compte-tenu des points qui précèdent, la venue d'un tramway sur de la Commune Est (*tel que proposé Secteur d'intervention prioritaire – renforcement équité territoriale en transport en commun – priorité 3 – tramway – liée à la densification (Ch 7 p 17 ...transport structurant)*) serait une aberration pour de nombreuses raisons, notamment :

- Le territoire est à grande proximité de 3 stations de métro. Il serait beaucoup plus utile d'avoir des navettes dans l'axe Nord-Sud pour y rabattre les piétons du territoire patrimonial. Les déplacements en provenance de l'Est sont assurés par la ligne verte du métro. La nécessité de la duplication de cet axe de transport n'a pas été démontrée et ne sera pas requise si l'intensification de la densité est douce.
- Source de pollution sonore et lumineuse, incompatible avec la promenade riveraine qui est planifiée depuis le quartier des Faubourgs. Une rue apaisée en prolongement de la zone à priorité piétonne cadrerait davantage avec la vocation du secteur.

- Obstacle aux vues sur le fleuve d'un secteur hautement arpenté par les piétons (résidents ou visiteurs) allant de la rue Berri jusqu'au Belvédère du Chemin-Qui-Marche. Protégeons et capitalisons sur les aménagements antérieurs qui vont dans le sens des objectifs recherchés.
- Sécurité des piétons et incompatibilité avec la future Zone à priorité piétonne. Toutes les intersections sur de la Communes Est sont dangereuses, pas seulement celle de la Place Jacques-Cartier. La fréquentation du secteur n'ira pas en diminuant, alors visons la piétonisation ou l'apaisement par la limitation des véhicules, y compris le transport collectif dont l'offre pourrait être disponible sur des axes moins fréquentés par les piétons.
- Accaparement d'espaces sur les trottoirs et sur la rue qui pourraient servir à verdir la rue

En somme la conception d'un transport structurant sur la rue de la Commune doit s'assurer de son intégration exemplaire au milieu qu'il traverse ou qu'ils desservent, ce qui n'est pas le cas.

Recommandations :

- Planifier pour un transport collectif Nord-Sud dès à présent sous la forme d'une navette électrique, plus agile, moins dispendieux.
- Revoir la pertinence « d'une infrastructure majeure dans le cœur historique de la métropole » comme service de transport structurant sur la rue de la Commune dans le site emblématique qu'est le Vieux-Montréal et recourir au concept de capacité limite du territoire.
- S'assurer que le territoire et le paysage emblématique dans le Vieux-Montréal soient mis en valeur et considérés dans tout projet de transport collectif.
- Réduire le nombre de case de stationnement notamment sur le site du Vieux-Port de Montréal (SIC/SVP).
- Travailler avec la SVP/SIC afin qu'elle favorise le déplacement de ses visiteurs en transport actif ou collectif (incitatif financier).

Juridiction fédérales et Interface ville-port (Vieux-Port et port de Montréal)

Le secteur du Quai de l'Horloge du Vieux-Montréal est tributaire des politiques, actions et activités de la Société du Vieux-Port/Société immobilières du Canada (SVP/SIC)) et de l'autorité du Port de Montréal (APM).

Une portion non négligeable du territoire du Vieux-Montréal est façonnée par la mise en œuvre de ces instruments de juridictions fédérales.

L'adoption du PUM représente une opportunité pour les instances fédérales d'examiner leur façon de faire pour contribuer à la mise en œuvre du PUM notamment ses orientations concernant le patrimoine et les paysages (orientations 2 et 7), le verdissement (orientation 8) et la résilience (orientation 9) et particulièrement la transformation de la mobilité motorisée (orientation 10). De plus la proposition d'un transport collectif structurant sur la rue de la Commune pour améliorer l'interface Ville port sous forme d'un tramway mérite une réflexion plus approfondie (voir ci-haut).

Recommandations :

- Dialogue avec les instances fédérales concernées (e.g. SVP/SIC) pour verdir le site et contribuer à l'atteinte des objectifs de programme de plantations d'arbres du gouvernement fédéral et la réduction de véhicules motorisés dans le secteur.
- Revoir la pertinence « d'une infrastructure majeure dans le cœur historique de la métropole » comme service de transport structurant sur la rue de la Commune dans le site emblématique qu'est le Vieux-Montréal et recourir au concept de capacité limite du territoire (idem section précédente)

Gouvernance

Le principal défi pour le PUM réside dans sa mise en œuvre afin d'atteindre la vision et de concrétiser les actions requises pour une transition socio-

écologique. Les processus prévus et les instruments utilisés pour sa mise en œuvre comprennent notamment les mécanismes de gouvernance à mettre en place, ainsi que les moyens concrets proposés pour sa réalisation. Très peu est dit concernant ce sujet.

Instaurer un dialogue avec la population résidante et considérer leurs expertises sont essentiels pour la mise en œuvre du PUM, de même que collaborer avec les autres parties prenantes et les instances gouvernementales dans le Vieux-Montréal. Un effort a été fait dans ce sens avec la création du comité de concertation du Vieux-Montréal. Ce n'est toutefois pas suffisant.

Les arrondissements déclineront le PUM pour sa mise en œuvre. Le comité de concertation s'est, à ce jour, concentré sur le projet pilote de zone à priorité piétonne (ZPP). Comme les enjeux de mobilité et les impacts de la ZPP débordent le territoire visé dans le projet pilote un arrimage plus étroit avec le secteur du Vieux-Montréal dans son ensemble et les territoires limitrophes sont nécessaires. Il faudra à la fois bonifier le comité de concertation et inscrire le Vieux-Montréal dans le PLUM de l'arrondissement, pour permettre un meilleur arrimage au sein du Vieux-Montréal et entre le Vieux-Montréal et les quartiers limitrophes.

Recommandations

- Revoir la gouvernance du Vieux-Montréal notamment le comité de concertation du Vieux-Montréal : Un comité de concertation bonifié avec des moyens financiers pour les organisations citoyennes pour mettre à niveau et refléter l'importance des résidents dans le quartier lesquels sont garants d'un quartier vivant et habité
- Considérer la mise sur pied de comité de quartier, constitué de résidents, institutionnalisé par voies règlementaires (comme c'est le cas pour la Ville de Québec). Faire du site emblématique du Vieux-Montréal un projet pilote avec ce type de gouvernance.
- Revoir le mode de financement des organisations de résidents, comme partenaire de réalisation du PUM, pour contrer l'asymétrie

des pouvoirs dans les comités de concertation (e.g. commercial, institutionnel vs associations citoyennes).

- Prévoir des mécanismes et des outils de concertation entre les acteurs, tels des documents facilitant la mise en œuvre des projets conjoints, des ententes de développement, des lignes directrices, des fiches de projet, des programmes de monitoring, etc.

5. MISE EN OEUVRE

La mise en œuvre du PUM dans le Vieux-Montréal et dans le secteur est (SQH) nécessitera du financement mais aussi une révision de la gouvernance du Vieux-Montréal et de l'arrondissement. Il faudra un arrimage des actions proposées et mises en place dans Vieux-Montréal incluant le SQH. Il sera impératif de décliner le PUM en PLUM pour aller au-delà du Vieux-Montréal et assurer un arrimage avec d'autres secteurs de l'arrondissement et éviter un « débordement » ou des impacts négatifs des actions dans le Vieux-Montréal et aussi sur les quartiers limitrophes de même que des quartiers limitrophes sur le Vieux-Montréal.

Les citoyens avec leurs expertises propres doivent être partie prenante à toutes les étapes de la mise en œuvre du PUM, lors de l'élaboration du PLUM et du suivi de sa mise en œuvre.

De plus, la section gouvernance du chapitre précédent, basée sur l'évaluation de l'expérience à ce jour du comité de concertation, abordent certains aspects requis à la mise en œuvre du PUM.

Recommandations

- Élaborer un PLUM pour l'arrondissement incluant le Vieux-Montréal avec son Plan de protection et de mise en valeur du Vieux-Vieux-Montréal et son plan d'action à mettre à jour - Une planification à l'échelle de l'arrondissement est essentielle.
- Prévoir des mécanismes et des outils de concertation entre les acteurs, parties prenantes e.g. documents facilitant la mise en

- œuvre des projets conjoints, des ententes, des lignes directrices, des fiches de projet, des programmes de monitoring et suivi, etc.
- Reconnaître l'expertise des résidents du territoire et encourager leurs participations avec des mécanismes qui leur sont destinés notamment en matière de planification, co-construction, suivi de projet, élaboration de directives, etc.
 - S'assurer de la participation des résidents dans la mise en œuvre, à toutes les étapes en institutionalisant leur participation dans les instruments de la ville

6. CONCLUSION

Les Amis du Quai de l'Horloge espèrent que les observations et recommandations proposées seront prises en compte pour la révision du PUM, pour le site emblématique du Vieux-Montréal mais aussi, pour certaines, au niveau de l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal (e.g. pollution lumineuse et pollution sonore).

Nous sommes intéressés à la mise en œuvre du PUM dans notre secteur et demeurons disponibles pour participer activement à la suite des choses.